



Procès-verbal de la 376^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le mercredi 29 novembre 2023, à 18 h 35, à Montréal

1. Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum

Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum par la présidente à 18 h 36. L'assemblée est tenue au Collège, à la bibliothèque, toutefois Mme Pascale Sirard et M. Houssam Alaouie se joignent en mode virtuel.

Présences :	Mmes	Isabelle Garneau Sophie Lorrain Faten Philippe Pascale Sirard Silvia Sivec Catherine Villemer
	MM.	Houssam Alaouie Sylvain Larocque Stéphane Lévesque Sébastien Piché
Absences :	Mmes	Valérie Daigneault Céline El-Soueidi Raphaëlle Lebrun Nadège Jean-Mardy Rukmini Canape-Brunet
	MM.	Bernard Allaire Francisco Calderon William Lemieux
Invités :	Mmes	Hélène Gingras, Dir. des services administratifs Racky Diack, Dir. adj., Service des communications
Secrétaire :	Mme	Anaïk Le Goff
Observatrice :	Mme	Johanne Vincent, adjointe à la direction générale

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. **Affaires institutionnelles**
 - 3.1 Rapport annuel 2022-2023 (DOC., CA, 376^e, 2023, 2508) – *Adoption*
 - 3.2 Rapport financier annuel 2022-2023 – *Adoption*
4. Information
 - 4.1 Assemblée extraordinaire en décembre 2023
5. Clôture

Sur proposition de Pascale Sirard, appuyée par Sébastien Piché, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Affaires institutionnelles

3.1 Rapport annuel 2022-2023 (DOC.,CA,376^e,2023,2508) – *Adoption*

Mme Racky Diack, directrice adjointe du Service des communications, présente le contenu du rapport annuel 2022-2023 et les différents projets qui y sont mentionnés. Elle rappelle que son contenu est basé sur des exigences ministérielles. Elle mentionne l'ajout d'une section sur la gestion des risques et fait part de la nouvelle forme de présentation sur le site du Collège. Les membres expriment des commentaires très positifs sur la nouvelle présentation.

Résolution n° 3622

Rapport annuel 2022-2023

Attendu que selon l'article 27.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Collège doit faire un rapport annuel de ses activités à la ministre responsable de l'application de cette Loi;

Attendu que ce rapport doit faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique;

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Silvia Sivec, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter le rapport annuel 2022-2023 du Collège, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,376^e,2023,2508, et de le transmettre à la ministre de l'Enseignement supérieur, tel que prévu à la Loi.

ADOPTÉE
CA,376^e,2023-11-29

3.2 Rapport financier annuel 2022-2023 – *Adoption*

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, présente le rapport financier annuel. En 2022-2023, les clientèles du Collège sont stables et le devis est atteint. Des aménagements seraient requis si plus d'étudiantes et d'étudiants devaient être accueillis dans certains programmes.

Les revenus du Collège sont plus élevés que l'année précédente en raison des taux d'intérêt qui ont augmenté de façon importante et des subventions fédérales reçues à la formation continue.

Mme Gingras indique que l'inflation se reflète dans tous les contrats d'acquisition de biens et de services du Collège, mais particulièrement dans les contrats de travaux d'entretien des immeubles. Il en résulte une hausse des charges supérieure à celle des revenus. Le recours aux services d'agences de placement pour combler temporairement plusieurs postes vacants,

le rattrapage salarial et un plus grand nombre de travaux de rénovation (peinture, réparations, remises en état) expliquent également l'augmentation des dépenses.

Toutefois, la directrice des services administratifs indique que les cinq principaux secteurs d'activités du Collège présentent un surplus en 2022-2023. Elle explique que le retour à la normale après la pandémie a permis aux services auxiliaires d'augmenter leurs revenus. De plus, la fin des paiements pour l'aménagement de l'Agora numérique a permis de retourner à des bénéfices comparables aux années antérieures pour la formation continue. Globalement, le Collège dépose un bilan positif présentant un surplus de 1 622 320 \$.

Quant aux budgets d'investissement, les règles comptables d'amortissement et de calcul ont été modifiées par le gouvernement du Québec. Toutefois, ce changement n'a pas d'incidence sur les budgets du Collège qui affichent des soldes positifs.

En l'absence du président du comité d'audit, Mme Gingras fait la lecture de son message à l'effet que le comité a examiné le rapport de vérification pour l'exercice terminé le 30 juin 2023. Ce rapport n'indique aucune anomalie et les vérificateurs indiquent qu'il représente une image fidèle de la situation financière du Collège. Il indique également que les vérificateurs sont satisfaits des données compilées et qu'aucun écart dans l'application des procédures n'a été révélé. Finalement, il recommande, au nom du comité d'audit, l'adoption du rapport financier annuel 2022-2023 au conseil.

Résolution n° 3623

Rapport financier annuel 2022-2023

Attendu qu'	en vertu du mandat confié à l'auditeur indépendant par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et en vertu de l'article 26.3 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> , l'auditeur indépendant doit donner son opinion sur différents aspects de la gestion financière du Collège;
Attendu que	la firme Raymond Chabot Grant Thornton. a réalisé l'audit du rapport financier 2022-2023 du Collège et a donné son opinion tel que requis par le MES;
Attendu que	selon l'auditeur indépendant, le rapport financier annuel donne dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège de Bois-de-Boulogne au 30 juin 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;
Attendu que	le comité d'audit a procédé à un examen approfondi des documents suivants: <ul style="list-style-type: none"> • le rapport financier annuel au 30 juin 2023, incluant les notes complémentaires; • le rapport de l'auditeur indépendant; • le fichier «2022-2023 EnerCÉGEP »;

Attendu la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition de Sébastien Piché, appuyée par Stéphane Lévesque, il est résolu l'unanimité,

d'adopter pour l'exercice financier annuel 2022-2023 :

- **le rapport financier annuel au 30 juin 2023, incluant les notes complémentaires;**
- **les résultats d'application des procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier « 2022-2023 EnerCÉGEP ».**

ADOPTÉE
CA,376^e,2023-11-29

4. Information

4.1 Assemblée extraordinaire en décembre 2023

La secrétaire générale, Mme Anaïk Le Goff, annonce qu'une assemblée extraordinaire devra avoir lieu avant la période des Fêtes, pour prendre des décisions pour lesquelles la délégation de pouvoirs au comité exécutif ne s'applique pas.

5. Clôture

Sur proposition de Catherine Villemer, appuyée par Silvia Sivec, la clôture de l'assemblée est prononcée par la présidente à 18 h 53.

Anaïk Le Goff
Secrétaire d'assemblée

Catherine Villemer
Présidente

ADOPTÉ